

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-073

Lecture Publique

Mise en réseau des médiathèques
intercommunales et municipales du territoire
Informatisation - Migration des médiathèques
municipales 2024 – 2026

Concours particulier de la Dotation Générale
de Décentralisation pour les bibliothèques
publiques

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	06 MARS 2024
Publié	

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le décret n°2016-423 du 8 avril 2016 ouvrant la possibilité d'un soutien financier de l'État auprès des collectivités territoriales soutenant les collectivités territoriales dans les opérations d'informatisation des bibliothèques via le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques ;

Vu la circulaire du 26 mars 2019 du ministère de la Culture et du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative au concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative "Action culturelle" et plus particulièrement la "Lecture publique" ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant qu'afin de garantir un accès le plus large aux médiathèques, il convient de faciliter la circulation des usagers et des collections et d'instaurer une carte réseau ouvrant à l'ensemble de la population des services des médiathèques intercommunales et municipales participant au réseau ;

Considérant que pour mettre en œuvre cette carte réseau, les médiathèques du réseau doivent partager une même solution informatique (SGIB / portail) ;

Considérant que Roannais Agglomération dispose d'une solution informatique pertinente qui invite à une extension du périmètre et, partant, à la migration phasée des médiathèques municipales vers cette solution entre 2024 et 2026 ;

Considérant que le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques publiques soutient les collectivités à 50 % du coût hors taxe, hors maintenance et hébergement ;

Plan de financement

		Année 2024	Année 2025	Année 2026	Coût total opération	Sollicitation DGD
Dépenses éligibles	Acquisition de licences	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
	Accompagnement - gestion de projet	2 300,00 €	1 400,00 €	2 300,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €
	Conversion des données	3 220,00 €	990,00 €	4 040,00 €	8 250,00 €	4 125,00 €
	Formation	4 500,00 €	600,00 €	3 600,00 €	8 700,00 €	4 350,00 €
	Options	1 650,00 €	550,00 €	550,00 €	2 750,00 €	1 375,00 €
	<i>Sous-total</i>	16 670 €	3 540 €	10 490 €	30 700 €	15 350 €
Dépenses non-éligibles	Hébergement	4 338,90 €	4 338,90 €	4 338,90 €	13 016,70 €	0,00 €
	Maintenance	5 419,70 €	5 419,70 €	5 419,70 €	16 259,10 €	0,00 €
	<i>Sous-total</i>	9 758,60 €	9 758,60 €	9 758,60 €	29 275,80 €	0,00 €
Total HT		26 428,60 €	13 298,60 €	20 248,60 €	54 975,80 €	15 350,00 €

DECIDE

- De solliciter une subvention de la part de l'État (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) au titre du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques d'un montant de 15 350 € ;
- D'autoriser Madame Jade PETIT, Vice-Présidente déléguée à la Culture et à la Communication, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Par délégation du Conseil communautaire,



*Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne*